

COMPTE RENDU DU CA DU 4 AVRIL 2019

☑ Ouverture de séance : 18h07.

Quorum atteint : 16 personnes présentes.

Secrétaire de séance : Mme Pourrière, professeur.

☑ Présentation de l'ordre du jour.

Adoption du procès-verbal du précédent CA (05 mars 2019)

- Approbation de l'ordre du jour
- Présentation du compte financier année civile 2018
- DBM: Prélèvement sur Fonds de Roulement
- Contrats et Conventions (groupement de service commande publique)
- Organisation de la fin d'année
- **Contrat d'objectifs numériques (ajout)**
- Questions diverses

Le compte financier sera présenté par Mme Muñoz, agent comptable.

Arrivée de Mme Lafitte, conseillère départementale, à 18h14.

☑ Adoption du PV du CA du 5 mars 2019

Après que Mme Pourrière ait apporté des rectificatifs au PV, celui-ci est adopté : 16 voix POUR, 1 abstention.

Ci-dessous l'ancienne et la nouvelle version.

Pour rappel, pour 2018-2019, le quota était de 336 heures (dont 322,5 HP et 13,5 HSA).

Pour couvrir les besoins par matières, on place d'abord les HP. De nombreux professeurs seront en sous-service, ils ne pourront effectuer leur 18h de cours uniquement sur le collège d'Amou. Dans ce cas, on va utiliser des HSA pour qu'ils restent à Amou. S'il manque des heures sur certaines matières et que tous nos professeurs sont pourvus, on fera appel à un contractuel qui bénéficiera d'HP ou bien un autre professeur viendra d'un autre établissement (ce sera un CSD, complément de service donné).

Pour pallier aux sous-services, on va ajouter des heures sur chaque niveau et dans plusieurs matières SAUF pour l'occitan qui a une dotation spécifique du Rectorat, contrairement à la chorale, au latin ou au grec (NB : la commission permanente a récemment voté la suppression du grec pour la prochaine rentrée suite à des effectifs trop faibles). Une heure est quand même prise sur les heures d'autonomie pour permettre à chacune des trois sixièmes d'avoir une heure d'initiation à l'occitan.

... et compléteront donc leur service dans un autre établissement (CSD – complément de service donné).

Au contraire, s'il manque des enseignants pour effectuer toutes les heures, on fera appel à un BMP (bloc de moyens provisoires) qui sera soit un enseignant titulaire venant d'un autre établissement soit un contractuel. Les projets pédagogiques peuvent se traduire par le besoin de travailler avec des classes dédoublées, la mise en place de groupes... Ce qui implique davantage d'HP pour les professeurs concernés.

SAUF pour l'occitan qui a une dotation spécifique du Rectorat, contrairement à la chorale, au latin ou au grec.

☑ L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

☑ Présentation du compte financier - année civile 2018

Mme Muñoz rappelle en quoi consiste un compte financier. Le budget de fonctionnement de l'établissement ayant été voté en novembre 2017, ce bilan rend compte de l'exercice écoulé.

- Le compte financier est l'acte qui arrête les comptes au 31 décembre de l'exercice écoulé.
- Il retrace les crédits ouverts au budget initial modifié par des décisions budgétaires modificatives pour vote ou pour information du conseil d'administration.
- Il rend compte de l'exécution budgétaire et comptable d'un exercice financier. C'est un document unique de l'ordonnateur et de l'agent comptable.

• Il doit être présenté au Conseil d'Administration au plus tard le 30 avril suivant la clôture de l'exercice.

- Rapport de gestion : l'ordonnateur
- Analyse de la situation financière : l'agent comptable

Et transmis par l'ordonnateur aux autorités de contrôle (Rectorat et Conseil Departmental).

• Il est ensuite transmis par l'agent comptable au plus tard le 30 juin à la Direction Générale des Finances Publiques pour apurement administratif (EPL dont le total des recettes de fonctionnement figurant au compte financier de l'exercice précédent est inférieur à 3 millions d'euros).

LE VOTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il devra se prononcer :

- - sur l'approbation du compte financier avec ou sans réserve.

Si le CA émet des réserves, celles-ci doivent être écrites et motivées ; une copie du procès verbal du conseil d'administration sera joint au compte financier. Les réserves ne peuvent porter que sur la régularité des comptes.

- - sur l'affectation du résultat

• **SOIT 2 VOTES.**

Arrivée de Mme Danel à 18h19.

Rapport de gestion

M. Nicolleau, gestionnaire de l'établissement, présente son rapport de gestion.

Quelques informations à retenir :

PHASE DE GESTION

- Les conditions de fonctionnement dépendant des ressources humaines, il est à noter 2 changements à la rentrée 2018 : perte d'un poste d'enseignant et affectation d'un apprenti en cuisine
- Le cadre immobilier offre un cadre identique à l'année précédente.
- La fréquentation de la restauration reste identique à l'année précédente (en pourcentage d'élèves).
- On constate une baisse sensible de la fréquentation des commensaux.

PHASE BUDGETAIRE

- Le nombre de boursiers est stable (à noter 100 dossiers de bourses nationales accordés).
- La part de la viabilisation représente 59% de la dotation globale de fonctionnement soit 46717,53€.

Compte financier 2018

Le résultat de l'exercice 2018 montre un déficit de 28910,98€.

Le fonds de roulement concerne la trésorerie de l'établissement à laquelle on ajoute les créances et on soustrait les dettes. En 2018, le fonds de roulement de l'établissement permettait de le faire fonctionner 96,37 jours sans entrée d'argent. Cela correspond à 100914,89€ au 31/12/2018.

Il est à préciser que le collège n'a pas connu de rupture de paiement et que les créances contentieuses sont en chute libre depuis le passage au prélèvement automatique et aux prises de contact régulières entre l'établissement et les familles en terme de suivi et d'aide.

Il faut aussi rappeler que l'établissement est ancien (cela implique des charges importantes) car son taux moyen de vétusté atteint 91%.

Pour conclure, l'établissement offre un excellent taux de recouvrement. Sa situation financière et sa solvabilité sont saines.

Vote concernant l'arrêt du compte financier : POUR à l'unanimité.

Vote concernant l'affectation de résultat (-34032,51€ pour le service général et +5121,61€ pour le service restauration) : POUR à l'unanimité.

DBM : prélèvement sur fonds de roulement

Le conseil vote pour un prélèvement de 10000€ sur le fonds de roulement qui permettra de financer :

- Le changement de 60% des extincteurs et de 20 blocs secours (environ 3600€)
- L'alarme intrusion (600€)
- La part de l'établissement dans les achats en co-financements (environ 5800€)

Vote POUR à l'unanimité.

Contrats et conventions

*Le groupement d'achats d'Orthez a changé son fonctionnement. Il suffit d'adhérer à cette nouvelle convention (au lieu de 4 auparavant) pour profiter de ses tarifs.

*La convention du groupement comptable a été modifiée dans son article 1 concernant les instances de concertation (ces instances définissent le projet de l'agence comptable). Les chefs d'établissement peuvent y être dorénavant conviés alors qu'ils ne l'étaient pas jusque-là.

Organisation de la fin d'année

• **Juin 2019**

- Mercredi 12 juin: Oral DNB
- Vendredi 21 juin: Début restitution livres 6^e 5^e 4^e
: AM: Incroyables talents
- Lundi 24 juin: Organisation de révisions pour les 3^{èmes} volontaires et début restitution livres 3^e.
- Am: Suite restitution livres 6^e 5^e 4^e .
- Mardi 25 juin:
 - Suite révisions pour 3èmes volontaires.
 - Fin restitution des livres pour les 6èmes, 5èmes et 4èmes .
 - 17h Fin des cours.
 - En soirée: Spectacle de la comédie musicale
- Mercredi 26 juin: Préparation des salles: Pas d'accueil élèves
- Jeudi 27 juin DNB. Fin restitution livres 3e
- Vendredi 28 juin: DNB suite. Notification d'affectation.

• **Juillet 2019**

- Lundi 1 juillet: Elèves accueillis. Accueil CM2 matin et repas (sous réserve validation en CEC). AM PSC1 pour 10 volontaires
- Mardi 2 juillet: Elèves accueillis: Attention, correction des copies du DNB: Professeurs de Lettres, HG, Mathématiques, Sciences absents.
- Mercredi 03 juillet: Suite correction des copies. Suite PSC1 pour les mêmes 10 personnels,
- Jeudi 04 juillet: Journée banalisée: Matin Préparation des classes de l'an prochain. Après-midi: Travaux de groupes préparation rentrée.
- Vendredi 05 juillet: Journée banalisée: Travaux de groupes. Préparation rentrée.

Contrat d'objectifs numériques

- La convention cadre tripartite relative au numérique a une durée de trois ans, soit jusque la fin de l'année 2020-2021. Le département s'interroge actuellement sur l'avenir de l'opération « Un collégien-un ordinateur ». Un cabinet indépendant a d'ailleurs été mandaté pour prendre l'avis des différents acteurs concernés.
- En parallèle, il est demandé aux établissements de construire un contrat qui sera la déclinaison de cette convention dans l'EPL.

Les travaux, menés par M. Costedoat, AED TICE, Mme Delmas, professeur documentaliste et M. Baillieu, sont en cours.

Les trois axes choisis sont les suivants :

- **Consolider les compétences numériques des élèves et les accompagner vers la certification.**
- **Faire du numérique un levier d'inclusion des élèves à besoins particuliers.**
- **Adapter l'offre des services numériques aux besoins de la communauté éducative.**

Un conseil pédagogique est prévu prochainement (le 06 mai 2019) pour finaliser ce contrat.

Motion

Mme Pourrière lit une motion émanant des usagers de l'établissement qui réclament davantage d'encadrement pour les élèves de l'établissement, notamment un AED et un(e) assistant(e) social(e).

MOTION - CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 4 AVRIL 2019

COLLEGE DU PAYS DES LUYS - AMOU

Voilà plusieurs années que nous dénonçons le manque d'encadrement dont souffrent les élèves du collège d'Amou. La préparation de la prochaine année scolaire nous met à nouveau face ce constat navrant.

Ce conseil d'administration nous donne, à nouveau, l'occasion de demander davantage de moyens humains :

- 1) **Nous manquons d'AED.** L'implantation du collège sur 3 niveaux implique une surveillance particulière. La sécurité des élèves ne peut pas être assurée de manière optimale lors des récréations ou du passage au self. De plus les élèves ne peuvent pas bénéficier des structures de loisir à leur disposition pendant la pause méridienne (tables de ping-pong, foyer...) par manque d'encadrement.
- 2) **Nous réclamons ardemment un(e) assistant(e) social(e).** Les situations particulières difficiles se multiplient et l'isolement de certaines familles exige un accompagnement local que vous nous avez trop longtemps refusé. Nous avons enfin obtenu la venue d'une assistante sociale, efficace et compétente, à la fin de l'année dernière. Mais elle n'est restée que de la Toussaint à décembre 2018 car il n'y avait plus de budget pour la rémunérer - honteux. Il est révoltant de refuser ainsi un suivi et une aide aux familles de notre secteur, accompagnement que vous octroyez ailleurs.

Les familles et les personnels du collège d'Amou réclament de votre part davantage de considération ainsi que l'obtention de moyens humains supplémentaires pour encadrer dignement nos élèves.

Les usagers du collège d'Amou

La date du prochain CA est fixée au lundi 24 juin 2019 à 17h30. Clôture de séance à 19h45.



A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Mme POURRERE'.